



FEDERATION CAMEROUNAISE DE FOOTBALL

CAMEROON FOOTBALL FEDERATION

Affiliée à la FIFA en 1962, à la CAF en 1963 et à l'UNIFFAC en 1998

COMMUNIQUE N° 119 FECAFOOT/SG/DAG/CTO/22

Le Secrétaire Général de la Fédération Camerounaise de Football porte à l'attention de l'opinion public qu'à compter du **1^{er} Janvier 2023**, **l'utilisation du terrain du Centre Technique d'Odza sera payant.**

En conséquence, il invite tous les groupes de sport et autres associations sportives désireux d'utiliser le terrain dudit Centre au cours de l'année 2023, à bien vouloir se manifester en adressant une demande motivée à Monsieur le Secrétaire Général de la FECAFOOT, signée du président ou toute personne habilitée à engager la responsabilité du groupe concerné. A ladite demande, devront être annexées, les photocopies légalisées de CNI de trois (03) responsables, **au plus tard le Vendredi 09 Décembre 2022 à 15h.** Passé ce délai, aucune demande ne sera plus recevable.

La demande susmentionnée à déposer au Service du Courrier de la FECAFOOT sis à l'immeuble siège à Tsinga, devra en outre comporter :

- le nom de l'entité demanderesse et les contacts des trois (03) responsables sus mentionnés;
- la fréquence d'utilisation souhaitée sur l'année;
- un engagement sur l'honneur (légalisé dans un commissariat), à respecter les règles de sécurité, d'hygiène et de salubrité de l'infrastructure sollicitée et ses alentours pendant et après usage.

Les demandes ainsi reçues feront l'objet d'un examen au terme duquel les groupes et associations sportives retenus seront contactés et renseignés sur les taux applicables suivant leurs demandes respectives.

Fait à Yaoundé, le 16 Novembre 2022

LE SECRETAIRE GENERAL P.I



Blaise DJOUNANG

